

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE



COMMUNE DE GARDANNE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 19 JUIN 2025 A 18H30,

MEMBRES
EN EXERCICE : **35**

MEMBRES
PRESENTS : **29**

MEMBRES
REPRESENTES : **6**

MEMBRES
ABSENTS : **0**

DATE DE LA
CONVOCAATION :
13 juin 2025

DELIBERATION
2025-69

OBJET :

**CREATION D'UN POSTE DU
CADRE D'EMPLOIS DES
AGENTS TERRITORIAUX
SPECIALISES DES ECOLES
MATERNELLES AU SEIN DU
SERVICE REUSSITE
EDUCATIVE**

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 juin à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de GARDANNE s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER, Maire,

Etaient présents lors du vote de la présente délibération :

Mesdames et Messieurs Hervé GRANIER, Antonio MUJICA, Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Valérie SANNA, Jean-François GARCIA, Noura ARAB, Magali SCELLES, Sophie CUCCHI-GILAS Adjoints.

Danielle CHABAUD, Kuider DIF, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Kamel BELARBI, Valérie FERRARINI, Vincent BOUTEILLE, Claire CAMPODONICO, Claude JORDA, Pamela PONSART, Jimmy BESSAIIH, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Patricia SPREA, Laurent DESHAIES, Bruno PRIOURET et Kafia BENSADI, Conseillers municipaux.

Etaient représentés par procuration :

Mesdames et Messieurs :

Sandrine ZUNINO donne procuration à Arnaud MAZILLE
Pascal NALIN donne procuration à Corinne D'ONORIO DI MEO
Gérard GIORDANO donne procuration à Michel MARASTONI
Sylvia POLLET donne procuration à Antonio MUJICA

Guy PORCEDO donne procuration à Jean-Marc LA PIANA

Fouzia BOUKERCHE donne procuration à Kafia BENSADI

Secrétaire de Séance :

Vincent BOUTEILLE, Conseiller municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.313-1,

Vu l'arrêté du 28 février 2025 relatif à la carte scolaire du 1^{er} degré des Bouches-du-Rhône,

Vu la décision municipale n°2025-36 en date du 17 avril 2025 portant ouverture d'une classe au sein de l'établissement scolaire «Ecole maternelle de FONTVENELLE » - Ouverture prévue à la rentrée scolaire 2025/2026,

Vu le budget de la Commune,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les emplois de chaque collectivité sont créés par son organe délibérant.

Conformément à la carte scolaire du 1^{er} degré des Bouches-du-Rhône arrêtée le 28 février 2025, l'ouverture d'une classe supplémentaire au sein de l'école maternelle de Fontvenelle a été actée par décision municipale n°2025-36 en date du 17 avril 2025 pour la rentrée scolaire 2025 et ce, conformément à la délibération n°2021-04 portant délégation accordées par le Conseil municipal au Maire afin notamment de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement.

De ce fait, il est nécessaire de créer un poste du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles au sein du service Réussite Éducative.

Il est ainsi proposé à l'assemblée de créer un poste, à temps complet, du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles au sein du service Réussite Éducative (catégorie C).

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

Article 1 :

De créer un poste, à temps complet, du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles au sein du service Réussite Éducative (catégorie C).

Article 2 :

De dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la collectivité.

Article 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération et tout acte nécessaire à son exécution.

Adopté à l'UNANIMITE des suffrages
exprimés

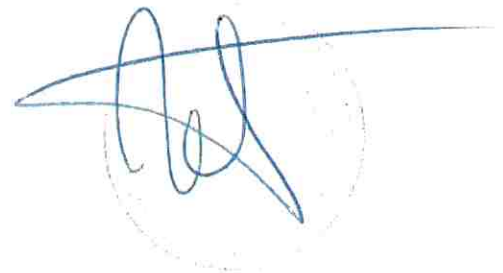
Maire,

Hervé GRANIER



Secrétaire de séance,

Vincent BOUTEILLE



Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le 24/06/2025



ID : 013-211300413-20250619-DEL_2025_69-DE
